



Nantes : quinzaine irlandaise.

Une exposition sur l'Irlande se tiendra à la Librairie 71 du mardi 16 janvier au samedi 3 février, de 10 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h 45, sauf le lundi. Le 24 janvier après-midi, M. Guiffan, professeur d'histoire et co-auteur du livre "Irlande, milieu et histoire", se tiendra à la disposition de ceux qui voudraient en discuter

jeudi 18, 20 h 30 "Irlande déchirée", soirée-débat avec projection de diapositives, organisée par la Jeunesse Etudiante Bretonne, salle Paul Fort (place Talensac). En Irlande, au nord comme au sud, la domination des intérêts britanniques entretient une situation néo-coloniale. Pourtant, la République d'Irlande est "indépendante".....

Nantes, samedi 20, manifestation de soutien aux peuples d'Indochine (Place Graslin à 16 h.) à l'appel de : Comité Anti-impérialiste, Front Solidarité Indochine et de : Fraternité Protestante, Ligue Communiste, Organisation Communiste Libertaire, Parti Socialiste Unifié, le Proletaire (Ligne Rouge), Révolution!, Spartacus.

Nantes : 7 films présentés par Jean-Luc Godard les 19, 20 et 21 janvier salle Paul Fort par l'Association Nantaise de Rencontres Cinématographiques.

Mor-Bihan : réunions de paysans pour protester contre la journée d'action du 12 janvier. Pour protester contre la journée d'action du 12 organisée par la FNSEA et le CNJA, des réunions d'information ont eu lieu depuis mercredi 10 matin dans les cantons du Morbihan. Plusieurs centaines de paysans tiennent des assemblées de discussion sur les principaux points de lutte de la grève du lait: QUESTIMBERT, CLOUAY. Ces réunions sont appelées par le CDJA et la FDSEA du Morbihan pour prouver que le combat des paysans bretons n'a pas cessé et que la soi-disante journée d'action du 12 janvier ne les intéresse pas. "Nous prouvons par ces réunions que nous sommes toujours à même de nous rassembler et de proposer des actions ensemble".

En fin de matinée, les paysans de MAGUENNAC arrêtaient deux camions de lait.

Parthenay : Victoire de la grève à l'abattoir: 65 ouvriers de l'abattoir de Parthenay étaient mis en grève le 18 décembre et avaient décidé l'occupation le 20 décembre. Jeudi 27, vers 14 heures, les patrons cédaient et accordaient l'essentiel des revendications. La journée du 27 sera payée, bien que les ouvriers n'aient travaillé que 3 heures, et un acompte sera versé aux grévistes.

Nantes : Au centre de tri postal de Nantes-gare, une pétition de soutien aux peuples d'Indochine dénonçant les crimes de l'impérialisme américain et le silence complice du gouvernement français a recueilli 121 signatures sur un peu plus de 150 travailleurs.

Nantes : jeudi 18 à 14 h. Hall de la faculté de Lettres : les grévistes du CEMJ discuteront de ce qu'est le travail d'un "moniteur de la jeunesse et de ce qu'eux ne veulent plus être : des flics.

Nantes, samedi 20 à la Bourse du Travail (rue Arsène Leloup) exposition "écologie et énergie" par "Survivre" (Nantes), A.P.R.I (Paimboeuf), C.A.P.I (Ingrandes). Film "la Bombe" à 17 h et 20 h. Conférence-débat à 21 h. avec Jean Pignero, président de l'Association pour la Protection contre les Rayonnements Ionisants (A.P.R.I.)

Manifestations de soutien aux paysans du Larzac.

Rezé - mardi 9 meeting de soutien au théâtre municipal avec environ 500 personnes, à l'appel du CDJA. Les agriculteurs veulent manifester leur soutien actif et populariser la lutte de ceux du Larzac, en combattant les thèses erronées diffusées par l'information officielle, à l'aide de documents (diapos, témoignages...) recueillies lors d'un voyage sur place. Différentes interventions : historique du camp et de la résistance, rôle de l'armée dans notre société, projection de diapos ont précédé un débat ouvert avec la salle; un ancien capitaine, un ancien combattant d'Algérie, un objecteur, un membre du CMR ont posé le problème du rôle de l'armée. Un comité de Soutien se crée; un départ massif sur Orléans est prévu.

Orléans - jeudi 11 : 50 personnes de Loire-Atlantique rejoignent les paysans du Larzac. Extrait de l'intervention de B. Deniaud : "...nous sommes concernés par la lutte des paysans du Larzac, car nous voulons conserver notre outil de travail et une qualité de vie qui disparaîtrait si vous étiez déportés vers d'autres régions. Pour nous, paysans-travailleurs, votre lutte est la même lutte que nous menons contre les expropriations individuelles et collectives. Nous sommes d'autant plus mobilisés que votre départ du Larzac signifierait un accroissement du pouvoir militaire. Car nous avons conscience que l'armée a toujours permis à la classe dominante capitaliste de se maintenir au pouvoir en réprimant les minorités et les travailleurs. Notre lutte commune contre l'extension des camps militaires limite la bourgeoisie dans le maintien de son pouvoir. Elle s'intègre donc dans l'ensemble des luttes des travailleurs pour leur libération et contre les exploitations dont ils sont victimes"..."

Après le meeting d'Orléans où la parole a été refusée aux représentants de l'Ouest il y a eu accord entre le préfet, Debatisse (leader FNSEA) et le président de la Fédération agricole du Loiret pour arrêter les tracteurs. 30 agriculteurs du Loiret se joignent avec leurs tracteurs, mais sont aussi arrêtés.

Paris : meeting à 16 h. à la Bourse du Travail. Ensuite, les manifestants se dirigent vers la gare de l'Est. Chargés par la police, ils se divisent en petits groupes qui se retrouvent dans le quartier Latin avec la manifestation contre la venue de Golda Meir.

A Jussieu, environ 2000 personnes font un meeting autour d'un tracteur venu de Loire-Atlantique.

Chateaubriant - samedi matin : 150 manifestants, la plupart agriculteurs, défilent à l'appel du Comité de Soutien en distribuant des tracts, accompagnés par 12 tracteurs.

Nantes - samedi après-midi : manifestation à 14 h 30 place Viarme. Rue Jean Jaurès, à 100 mètres de là, les forces de l'ordre font un barrage. Après un moment de flottement, la manifestation a lieu, mais sans les tracteurs, et regroupe progressivement jusqu'à 2000 personnes.

----- accidents du travail -----

Z.I. Carquefou : le 10, aux Ets Lefevre, M. C. Valet s'est grièvement blessé à la main.

Nantes : M. Vandergeenst a eu la jambe droite et de ~~deux~~ blessés par la chute d'un élément de grue sur le chantier Sillon de Bretagne (Ets Brocart)

Rezé : M. Lemasson a eu les jambes écrasées par des parpaings qu'il déchargeait à la Sté Nassier-Langlois (le 8-1)

Nantes : M. Sedolley a eu le pied fracturé par la chute d'une poutre sur un chantier de l'entreprise Colas (le 8-1)

Bouguenais : M. Bichon, ouvrier des Ponts et Chaussées, s'est blessé en tombant du pylone électrique sur lequel il travaillait (le 8-1)

----- dans la presse -----

Cholet : le CID-UNATI s'oppose à un controle fiscal.

lundi 8, 150 commerçants, à l'appel du CIDUNATI, se sont rassemblés pour empêcher un controle fiscal à la fabrique de chaises Véron, à Neuvy-en-Mauges. Averti, le controleur ne s'est pas déplacé. Une délégation s'est rendue au centre des impôts de Cholet où elle obtient que le controle se fasse à Cholet en présence d'un représentant du CIDUNATI.

Le 11, 50% des commerçants ont éteint leur vitrine à partir de 18 h. pour protester contre l'augmentation de la patente.

Vendée: durcissement de la grève au Crédit Agricole commencée le 8 janvier, suivie par 250 agents sur 350. Pour briser la grève, les employeurs ont fait appel à de la main d'oeuvre intérimaire.

Nantes : Amieux à vendre. La CANA (coopérative Agricole La Noe-Ancenis) propriétaire de la conserverie Amieux, cherche à s'en défaire. La CANA a démenti les bruits qui circulaient d'une fermeture de l'entreprise.

Nantes : le 11 entre midi et 2 heures, on a trouvé le cadavre d'un homme mort de froid, quai de la Fosse.

Nantes : accident du travail. Jeudi 11, M. Jabierre, employé de la ville, est ejecté par la porte du camion-benne qui s'était ouverte brusquement et tombe sous les roues arrière qui lui passent sur le corps. Il meurt peu après.

Dans le dernier bulletin de l'APL(n° 179 nous avons rendu compte de la greve au Centre d'Enseignement des Moniteurs de la Jeunesse. Suite des événements graves qui se sont déroulés par la suite, nous présentons ici tout le dossier de la greve, qui continue de s'organiser; dossier présenté par les grévistes eux mêmes.

#### Sommaire du dossier:

#### 1) Présentation de l'établissement

Déroulement chronologique de la greve

#### 2°) Documents

Appel des grévistes

Présentations des revendications

Lettre ouverte des formateurs en greve

Lettre ouverte des stagiaires en greve

"Qu'est ce qu'un éducateur?"

Question: "Un étudiant noir a-t-il le même droit à la parole qu'un étudiant blanc?"

Petition adressé aux professionnels.

#### Présentation de l'établissement

Le C.E.N.J est une école qui depend du Ministère des Affaires Sociales, et qui propose une formation de moniteur-éducateur en 2 ans. Les stagiaires sont admis après concours, ces filles et garçons sont pour la plupart mineurs. Ils sont internes, et les filles séparés des garçons (même ceux qui sont mariés!)

Parmi les stagiaires il y a un certain nombre qui viennent des territoires d'outre-mer et d'Afrique Noire, les stagiaires français viennent de toute la France.

Pendant la 1<sup>er</sup> année les stagiaires suivent leur enseignement sur place, ceux de la 2<sup>nd</sup> année suivent des stages dans des différents établissements de l'enfance inadaptée.

Il faut souligner que les moniteurs-éducateurs constitueront dans le secteur de l'enfance inadaptée, le futur "prolétariat" de la profession.

#### Déroulement chronologique de la greve

#### Jeu-di 4 Janvier:

14h. les stagiaires ayant appris le 22/12/72 le licenciement d'un formateur décident de revenir dans l'établissement après les congés de Noël et d'exiger des explications

.../...

8

de la direction.

Vendredi 5 : les stagiaires et formateurs (enseignants) du CEMJ décident une grève-occupation, suite aux manoeuvres mal-honnêtes de la direction qui ont mis au jour la politique hypocrite de la direction depuis le début de l'année.

Samedi 6, dimanche 7 et lundi 8 : des contacts sont pris avec les stagiaires qui se trouvent sur leur terrain de stage. En même temps : installation des groupes de réflexion sur leur formation et leurs futures fonctions.

Mardi 9 : 11 h 45 : les grévistes ont une entrevue avec M. Delépine, directeur régional de l'Action Sanitaire et Sociale. Une 2<sup>o</sup> entrevue doit avoir lieu à 18 h. pour lui rendre compte de la réponse des grévistes au préalable de la reprise des cours le surlendemain.

17 h 15 : sans attendre la réponse des grévistes, la direction de l'école fait appel aux forces de l'ordre (2 cars de C.R.S. qui expulsent les grévistes). En même temps le directeur de l'établissement, M. Doguet, fait savoir que :

- les sections étrangères et d'Outre-Mer doivent rester dans l'école et reprendre les cours le lendemain matin.

- les stagiaires doivent soit retourner chez eux soit sur leurs terrains de stage.

- l'école étant momentanément fermée, les stagiaires doivent se réinscrire individuellement à partir de 18 h., souscrivant aux conditions de la direction.

18 h. : les formateurs grévistes sont convoqués par le directeur qui leur annonce que § d'une part il a demandé leur licenciement § d'autre part, que les formateurs non-grévistes (ceux-ci sont les vacataires qui assurent seulement quelques heures de cours par semaine) doivent souscrire un réengagement conformément aux conditions de travail en usage au CEMJ.

20 h. : les grévistes (stagiaires et formateurs) se retrouvent en Assemblée Générale en dehors de l'école, et décident d'organiser leur grève et de contacter le plus de personnes pouvant soutenir leur action.

22 h. : un représentant des grévistes se rend au meeting pour le Larzac pour demander le soutien. 87 personnes présentes se proposent de loger les grévistes.

Mercredi 10 : La C.F.D.T. apporte son soutien aux grévistes et exige une entrevue avec M. Delépine pour lui faire part de sa réprobation.

- 5 -

Les grévistes continuent leurs actions et s'installent à la Fraternité Protestante.

Jouidi 11: l'intersyndicale CGT-CFDT appuient les grévistes et demandent une entrevue à M. Delopine.

Par ailleurs les paysans de la région apportent leurs soutiens aux grévistes, notamment en apportant de la nourriture.

Vendredi 12: le ministère de la Santé, montrant son impuissance à résoudre le conflit, c'est le ministère des Affaires Sociales qui envoie un inspecteur général qui reçoit l'intersyndicale qui lui fait part de sa position. Ensuite ce sont les délégués des grévistes (stagiaires et formateurs) qui reçus par l'inspecteur, lui font part des préalables à toute négociation.

Samedi 13: les préalables exigés par les grévistes avant que la discussion sur les problèmes de fond soit engagée, sont acceptés, par écrit, par l'inspecteur; notamment:

-refuser la présence de M. Dauguet et des formateurs non-grévistes pendant les négociations

-reintégration immédiate de 5 stagiaires renvoyés dès que les grévistes réintégreront le CEMJ

-reintégration immédiate du formateur licencié

-liberté de parole et d'action pour tout le personnel et stagiaires

-assurance de non sanctions

Suite à cette acceptation, les points suivants ont été discutés avec l'inspecteur:

-démission de M. Dauguet

-obtention des garanties effectives sur la compatibilité entre le projet pédagogique élaboré en début d'année scolaire et les modalités réelles de vie à l'intérieur de l'école

-reintégration dans l'établissement à partir du lundi 15

-poursuite du mouvement de grève active en organisant un meeting permanent, ouvert aux travailleurs sociaux et à la population

-à l'issue de cette période de confrontation, les grévistes seront en mesure d'envisager de signer un protocole d'accord avec le ministère.

14 L'inspecteur fait savoir aux grévistes qu'il ne lui est pas possible d'accepter ces nouveaux points et propose une nouvelle entrevue pour le mardi 16.

L'A.G. des grévistes décide alors de continuer la grève à la Fraternité Protestante.

- 0 -

Par ailleurs de nombreuses associations de l'enfance Inadaptée et de travailleurs sociaux font part de leur soutien à la grève:

12 janvier: le Centre de Poitiers déclanche une grève de soutien actif à partir de ce jour.

12 janvier: l'Association Nationale des Educateurs pour Jeunes Inadaptés, réunit en A.G. ce jour à Laval, vote une motion de soutien aux grévistes.

13 janvier: l'Association Professionnel de Travailleurs Sociaux de la Loire Atlantique, fait savoir par un communiqué ce jour, qu'elle appuie pleinement les grévistes.

---

#### REVENDICATIONS par rapport à l'institution

-Reintégration des 2 stagiaires renvoyés et du formateur licencié

Reflexion et reconsideration par l'institution de ce qu'est un éducateur, ce que doit être sa formation, la sécurité des stagiaires et formateurs engagés dans cette reflexion légitime.

-Stabilité de l'équipe des formateurs

-Refus d'assumer un contrat obligatoire et arbitraire.

-Refus de l'abus des sanctions arbitraires, sans avertissement préalable et sans explications.

-Refus de la censure au niveau du dialogue entre les stagiaires et le personnel de service et administratif dans le cadre d'une vie intérieure plus humaine.

-Etre informé et responsable de tout ce qui touche l'institution connaître ses possibilités, ses moyens, ses limites.

#### Revendications par rapport à la formation

-Mise en place d'une formation qui correspond à la réalité socio-professionnelle.

-Participation à l'élaboration du projet pédagogique, cohérence entre ce projet et la vie quotidienne au CEMJ.

#### Revendications par rapport à l'extérieur

-Travail avec les professionnels

-Possibilité que le centre soit ouvert à tous les intéressés désirant prendre contact avec les personnes travaillant au CEMJ.



Nantes, le 10 Janvier 1973

# Appel

Au CEMJ école de formation de moniteurs-éducateurs (Enfance Inadaptée) dépendant directement du ministère de la santé publique, le licenciement expéditif (sous 8 jours) et hypocrite (prétextes administratifs) d'un formateur (enseignant) a achevé de démasquer le fonctionnement de la mécanique sociale.

Par ses prises de positions successives, Mr Dauguet directeur de l'Ecole n'a pas cessé de révéler la contradiction permanente qu'il y avait entre le "DIRE" (profession de foi d'un humanisme bienveillant) et le "FAIRE" (manoeuvre d'intimidation, de censure, de répression et de moralisation).

"les charmes discrets de la bourgeoisie..."

Afin de signifier qu'ils se refusent désormais à continuer d'être dupes, c'est-à-dire à considérer que la formation éducative, sous des prétextes techniques, soit en réalité une initiation à la pratique de l'hypocrisie sociale, une centaine de stagiaires de l'Ecole et 13 formateurs (en psychologie, pédagogie, médecine, culture générale et législation) s'étaient unis et s'étaient déclarés en grève illimitée avec occupation des locaux.

Après expulsion inattendue par les forces de l'ordre le 9.1.73 à 17 h 15 la grève continue.

Actuellement le CEMJ est fermé pour une durée non déterminée. Toutefois il reste à préciser que les stagiaires des départements (d'OUTRE-MER, d'AFRIQUE et de MADAGASCAR) se trouvent séquestrés dans l'enceinte même de l'établissement.

Profitant de ces circonstances exceptionnelles de prise de conscience et de rupture avec les idées reçues, ils ont décidé d'organiser, en y invitant les travailleurs sociaux et la population de la grande Région, des groupes de travail permanents pour une réflexion critique sur :

- qu'est-ce que la réalité sociale ?
- qu'est-ce que la pratique éducative ?

CONTACTER d'URGENCE LES GREVISTES CEMJ

3 et 5, rue Amiral Duchaffault  
44000-NANTES tél. 71.21.30

comité de soutien  
Mme EYSSALET CCP 2937 23 NANTES  
(mentionner CEMJ)

F

NANTES, le 7 Janvier 1973

Lettre ouverte des FORMATEURS en grève à Monsieur FOYER,  
MINISTRE de la SANTE PUBLIQUE et de la SECURITE SOCIALE

Dr EYSSALEM	Docteur en Médecine Enseignant Responsable du Secteur Médico-Social
Mme ROUSSEAU	Psychologue diplômée
M. CHEMIN	Psychologue diplômé Responsable du Secteur Sélection
M. BREMOND	Psychologue diplômé (absent lors de la signature)
M. ALLAIRE	Psychologue diplômé
Mme EYSSALET	Psychologue diplômée
M. VIOLETTE	Educateur Spécialisé Responsable du Secteur Stages
M. FRIERE	Educateur Technique Spécialisé
Mme GUINEGUES	Monitrice Educatrice diplômée
Mme BACHELIER	Licenciée es Lettres Responsable du Secteur Documentation
Melle GANN	Infirmière diplômée Etudiante en médecine 6ème année
M. JANNIN	Animateur Socio-Culturel
M. GUINEGUES	Chef de Service Informatique Comptable et Gestionnaire

FORMATEURS au C.E.M.J.  
16, rue des Rochettes  
44 - NANTES

Etant menés actuellement à vivre une réflexion collective avec les stagiaires du C.E.M.J., hors des structures institutionnelles prévues pour ce faire, nous formateurs soussignés, avons ressenti le besoin et le désir de porter le plus rapidement possible, à votre connaissance l'état exact de la situation présente, dans le but de vous avoir instruit des faits et de vous prier d'avoir l'obligeance de considérer le sens réel de notre action et les circonstances qui nous ont amenés à devoir nous y engager à la suite des stagiaires.

Actuellement en effet, les stagiaires et les formateurs du CEMJ sont en grève illimitée avec occupation des locaux et ce depuis le 5 Janvier.

Ce mouvement a été provoqué par le licenciement expéditif d'un formateur, licenciement faisant suite à une longue période d'insécurité pour toutes les catégories du personnel et les stagiaires. A ce propos, nous soulignons que nous avons, au moment même, dès le 22 décembre, prévu de vous signaler au plus vite ces informations.

Pour comprendre le sens de la situation présente, il nous semble important de retracer l'évolution des rapports entre Directeur, formateurs et stagiaires depuis Septembre 1972.

.../...

A la fin de l'année scolaire 1971-1972, l'ensemble de l'équipe de formateurs élabore le projet pédagogique qui doit être mis en application à la rentrée 72.

Ce projet pédagogique  
- mettrait en évidence, la nécessité du lien entre Formation et Recherche.

- Postulait le caractère collégial de la gestion pédagogique de l'Institution.

- Impliquait une réflexion permanente avec les stagiaires, tant au niveau du contenu et des outils de formation qu'au niveau de l'organisation de la vie intérieure.

- Devait permettre à chaque stagiaire, non seulement une formation personnelle, professionnelle, intellectuelle, mais aussi l'analyse et la compréhension des structures institutionnelles, en référence à la réalité professionnelle dans laquelle les jeunes diplômés auront à s'insérer.

Ce projet que, à notre connaissance, Monsieur Pinaud, Inspecteur Général de la Santé, lors de son inspection en octobre 1972, a approuvé, n'a pu dans les faits trouver application, et les difficultés se sont concrétisées comme suit :

- Le règlement intérieur qui devait être l'objet d'une réflexion commune et d'une régulation permanente est signifié par la Direction aux stagiaires comme immuable et faisant partie du contrat de formation, signé avant même l'entrée à l'école.

Ceci va à l'encontre de la signification originelle du projet qui était de permettre aux stagiaires la compréhension et la prise en charge de leur vie en collectivité et, au minimum, la discussion critique et pédagogique de la manière dont il était dans les faits appliqué.

A partir de là un certain nombre de décisions et de sanctions ont été prises en escalade par la Direction à l'égard des stagiaires, sans consultation préalable de l'ensemble de l'équipe, mais en demandant à celle-ci de cautionner après coup les décisions prises. Par exemple :

- un certain nombre d'avertissements d'ordre disciplinaire donnés à titre institutionnel par la Direction sans consultation de l'équipe pédagogique ni même toujours information de celle-ci.

- renvoi de deux stagiaires sur quatorze ayant commis le même "délit" avec décision prise en l'absence de la moitié des formateurs et en particulier de tous ceux du secteur psycho-pédagogique, et sans qu'il ait été permis aux stagiaires de pouvoir même donner leurs points de vue par rapport à la sanction et à sa signification.

De telles mesures ont entraîné un climat d'insécurité, d'incommunicabilité et de méfiance entre Direction et stagiaires mais aussi entre formateurs et stagiaires du fait que ces derniers étaient tenus dans l'ignorance de ce qui pouvait provoquer sanction et laquelle.

Il faut noter que les actions entreprises par les stagiaires étaient déjà significatives par rapport à leur désir de communication et à l'impossibilité de le réaliser, et que ces actions n'ont pas été considérées en ce sens par la Direction.

Les formateurs eux-mêmes ne pouvaient éclaircir la situation puisque, comme eux, ils étaient mis devant les faits accomplis.

La conséquence de cette situation était qu'au malaise des stagiaires venait s'ajouter le malaise de la plupart des formateurs, le travail en profondeur envisagé dans le projet pédagogique devenant impossible compte tenu des événements et du climat.

Considérant qu'il y avait urgence à éclaircir ce malaise et à le dépasser, les formateurs ont fait plusieurs démarches :

- Propositions de réunions de travail pour pouvoir reconsidérer le projet pédagogique initial en fonction du climat actuel (dès fin octobre 1972).

- Démarches individuelles ou collectives auprès de la Direction pour la sensibiliser à l'importance des problèmes vécus à l'intérieur de la Formation et à l'urgence d'une régulation.

Ces démarches n'ont pas pu aboutir réellement malgré à chaque fois un accord de principe apparent de la part de la Direction sur le bien fondé de la demande.

Nous dénonçons ici l'attitude du Directeur qui, spéculant sur l'enthousiasme et l'énergie, faisait d'une part miroiter la perspective d'une pédagogie nouvelle ("Centre pilote hors des sentiers battus ... Faire ce que les autres écoles ne font pas" dicit le Directeur), mais multipliait d'autre part à contre temps les décisions autoritaires, créant et entretenant ainsi dans cette équipe un état de contradiction permanente.

C'est dans ce climat de tension que le Directeur distillait à l'équipe un certain nombre d'informations imprécises et insécurisantes, en se référant à des exigences ministérielles dont la teneur exacte ne nous était jamais communiquée. Quelques exemples :

- Les conditions requises pour les ordres de mission : Alors que le Directeur nous avait assuré que les visites de stages pouvaient s'effectuer avec nos véhicules personnels sans autres conditions qu'une déclaration administrative et que tout avait été organisé en conséquence (itinéraire, rendez-vous ...), nous apprenions trois jours avant le départ que nous ne pouvons pas obtenir une autorisation officielle pour utiliser ce moyen de locomotion ; il n'y a toute fois, ajoute-t-il, pas de risques majeurs à le faire. Face à l'incohérence de la situation et au manque de certitudes quant à la légalité de l'opération, les formateurs n'entreprennent ces visites que dans l'intérêt des stagiaires.

Ce fait laisse apparaître l'ambiguïté de la position du Directeur par rapport à l'équipe éducative : Si pour des décisions relevant de l'ensemble de l'équipe il décide seul sans en référer aux formateurs, lorsqu'il s'agit de transmettre les exigences administratives et ministérielles il entretient le doute et l'incertitude.

- Les informations au sujet des contrats : Courant novembre les formateurs sont prévenus qu'un certain nombre de contrats sont remis en question par le Ministère et nécessitent justification, "le Ministère exerçant une surveillance beaucoup plus étroite sur nous".

A ce niveau, l'ambiguïté du Directeur réside moins dans le manque de précisions sur cette information (de quels contrats s'agit-il ? quelles sont les justifications demandées ?) que sur l'utilisation d'une telle information : Par ce biais une pression continuelle est exercée sur les formateurs au niveau de la vie intérieure et de la pédagogie dans l'Institution.

- Le 22 Décembre, le Directeur informe les formateurs individuellement que si certains contrats sont "probablement en voie de signature", d'autres par contre font l'objet d'une modification de poste, modification allant à l'encontre des promesses personnelles de la Direction faites au moment de l'engagement des personnes concernées.

L'insécurité de l'emploi déjà vécue depuis plusieurs mois et concrétisée par cette information mets les formateurs concernés dans l'impossibilité de se situer face à à des faits institutionnels qu'ils désapprouvent et de continuer une pédagogie efficace.

Cette inquiétude légitime trouve confirmation dans l'annonce faite à Monsieur Janin de son licenciement avec préavis de huit jours, vu l'impossibilité de signature de son contrat.

C'est à partir de ce fait, que les événements se sont précipités et que les positions se sont progressivement durcies.

Les stagiaires encore présents au C.E.M.J. le 22 décembre décident en conséquence de demander par lettre à leurs collègues déjà partis en vacances de se réunir au C.E.M.J. le 4 Janvier 1973 avant de regagner leurs lieux de stages. Dans le même temps ils informent les établissements de stage de leur possible retard.

Le 4 Janvier, suite à une réunion de l'équipe des formateurs et de la Direction où est posé le problème de la présence de ces stagiaires, une assemblée générale est organisée dans le but de connaître les raisons de leur présence et de répondre aux questions posées.

.../...

Au cours de cette assemblée générale, les stagiaires demandent des explications sur le renvoi de Monsieur Janin, et annoncent qu'ils sont déterminés à entreprendre une action dans le but de contester contre son licenciement concrétisant aussi pour eux l'insécurité et les difficultés institutionnelles qu'ils ressentent.

Par rapport à cette déclaration d'intention, la Direction ainsi que les formateurs soussignés interviennent pour mettre en garde les stagiaires contre l'inutilité d'une revendication de réintégration de Monsieur Janin et les dangers d'un tel mouvement pour eux-mêmes et l'Institution.

A la suite de cela, une réunion de la Direction et des formateurs a lieu, durant laquelle est décidé non seulement de renouveler les mises en garde déjà faites, mais aussi de leur apprendre que l'institution ne pourrait pour le lendemain assurer l'hébergement des personnes ne retournant pas dans leurs terrains de stage.

Il est en outre décidé que les formateurs prêteront leur aide aux stagiaires sur un plan méthodologique pour les aider à réfléchir et à prendre leur décision avant le lendemain matin, compte-tenu du fait que l'ensemble de l'équipe estime qu'ainsi avertis ils pourront prendre leurs responsabilités en connaissance de cause.

A la fin de la soirée, un vote à bulletin secret révèle la décision des stagiaires : 64 sont déterminés à ne pas aller sur leurs lieux de stage ou aux cours prévus le lendemain, 10 s'abstiennent, et 21 sont prêts à reprendre leur travail.

Le lendemain matin, après de nouvelles mises en garde faites par les formateurs soussignés, les stagiaires, suite à une longue discussion et réflexion en commun, sont prêts à opter pour la solution suivante : Réintégration des lieux de stage dans la journée, et mise en place pour le groupe restant à l'école comme prévu d'une réflexion critique sur leur formation en collaboration avec les différents formateurs et avec l'autorisation de la Direction.

Malgré la déclaration d'intention du Directeur, affirmée au groupe le matin même, de bien vouloir de son côté faire une lettre pour expliquer aux Directeurs de maisons d'enfants que le retour des stagiaires à l'Ecole pour s'informer était tout à fait compréhensible, il prend au début de l'après-midi plusieurs positions qui prouvent que, dans les faits, à chaque fois que son autorité est reconnue, il en profite pour l'accroître :

- refus de donner communication de la lettre qu'il enverra lui-même aux Directeurs.

- refus de permettre aux stagiaires d'utiliser la machine à ronéotyper pour la lettre collective d'explication qu'ils désirent porter à leurs Directeurs de stage, afin de justifier leur retard.

- et enfin, en escalade, refus de permettre l'utilisation des machines à écrire pourtant laissées habituellement à la disposition des stagiaires en dehors des heures de cours.

Devant cette rétraction inexplicquée, le groupe réuni de stagiaires et de formateurs présents vérifie la manipulation et la contradiction continuelle entre affirmations et actes dont ils ont été l'objet et le témoin depuis le début de l'année scolaire, à savoir pour les formateurs que par exemple, ils avaient réussi au cours de leurs réflexions du matin avec les stagiaires à contrôler la situation dans un sens pédagogique favorable à l'institution et donc à permettre un renversement de la situation, fort mal engagée la veille.

En quelques minutes, l'ensemble des personnes présentes réagit violemment et dénoncent le rôle maladroitement manipulateur du Directeur.

En conséquence ils refusent de reconnaître plus longtemps une autorité aussi incompatible avec un travail pédagogique nécessitant la confiance et des relations clarifiées entre les différents partenaires. Les formateurs expriment leur déception et leur refus de continuer à être plus longtemps l'instrument de la duperie,

.../...

.../...

- J -

tandis que les stagiaires manifestent violemment leur décision nouvelle et définitive d'une grève illimitée avec occupation des locaux et décident de considérer désormais l'autorité du Directeur comme nulle et non avenue et d'entreprendre un travail réel sur la pédagogie, leurs formation et profession.

Devant la situation, le Directeur réintervient un peu plus tard pour la dénoncer en disant que ses interventions ont été mal entendues et dramatisées, intervention qui suscite un tollé de toute l'assemblée dans la mesure où celle-ci ne peut plus la comprendre que comme une nouvelle tentative de manipulation à son égard.

Depuis donc ce jour 5 Janvier une grève s'est mise en place dans les locaux du C.E.M.J.

Rappelons ici qu'il s'agit d'une grève active et organisée dans la mesure où elle est centrée sur une réflexion pédagogique, et pour se faire s'est autorisée à contacter des professionnels intéressés à apporter leur aide au niveau de leur expérience.

Les formateurs soussignés se sont associés pleinement à ce travail de réflexion, suivent donc le mouvement engagé et y participent.

A partir de l'analyse historique des différents événements ayant concouru à la situation présente, ces formateurs aboutissent aux conclusions suivantes :

- Importance de réguler la réflexion pédagogique engagée, afin de la restituer dans les limites institutionnelles.
- Nécessité de poursuivre le travail entrepris avec l'ensemble des formateurs et des stagiaires engagés au C.E.M.J. en début d'année, afin d'assurer la stabilité et la continuité de cette recherche.
- Nécessité d'une Direction ayant, par sa connaissance des réalités professionnelles et par sa réelle vocation d'animateur, les compétences requises pour assumer la responsabilité inhérente à une telle fonction.

La situation d'exception actuelle, constructive mais insécurisante, fait que nous nous permettons de solliciter de votre bienveillance la prise en considération de notre démarche et de son inspiration.

A cet égard nous soulignons, s'il est besoin, que, contrairement, à ce qu'on pourrait tenter de faire accroire, nous ne sommes ni des aventuristes ni des irresponsables et qu'au contraire tant par nos compétences que par nos qualifications professionnelles, nous nous situons en position d'experts par rapport à l'analyse de la situation conflictuelle présente et en outre que nous sommes les seuls par notre action à pouvoir participer activement avec les stagiaires à la régulation du mouvement en cours.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de notre haute considération.

Monsieur le Ministre,

Nous, stagiaires du CEMJ, avons interrompu provisoirement le cours normal de la formation, depuis le Vendredi 5 Janvier 1973. Nous tenons à vous informer et à vous communiquer les raisons de cette manifestation :

Pour notre admission au CEMJ, un règlement intérieur a dû être signé mais, néanmoins, il était dit par le Directeur comme pouvant être discuté et aménagé suivant notre demande. Par la suite, il refusa, se retranchant derrière des mesures de sécurité et d'ordre matériel.

N'ayant pas de terrain possible de discussion, divers actes individuels et spontanés se sont déclenchés : entre autres le carnet de sortie (graphisme et déchirures) et absences à certains cours. Réaction qui peut être considérée comme infantile mais qui était le seul moyen d'exprimer notre mécontentement vis à vis de ce qui nous était promis. En conséquence, le Directeur convoqua les stagiaires à une réunion, malgré l'absence de plusieurs formateurs, qui nous a été justifiée par l'urgence de la situation présente.

Suite à cela, un système de contrôle collégien a été adopté, tant au niveau des cours que de la vie intérieure. Ce qui prouve bien un refus de dialogue.

On se pose les questions suivantes :  
de qui dépend alors la formation ? d'une équipe éducative ? d'une seule personne ?....  
sommes-nous alors considérés comme des adultes responsables ?

Une assemblée générale a eu lieu à la rentrée des vacances de la Toussaint. Le Directeur a renouvelé son désir d'aménager le règlement intérieur en collaboration avec les stagiaires et les formateurs, se référant au projet pédagogique initial. Toutes propositions émises par les stagiaires ont été de nouveau repoussées par le Directeur. Ici, l'impossibilité de dialogue entre stagiaires et direction (qualité qui semble pourtant spécifique à l'éducateur), nous apparaissait de plus en plus évidente.

Au cours de ce même mois, un groupe de stagiaires s'est réuni dans les locaux des garçons et a dépassé de 3/4 d'heure l'heure limite prévue dans le règlement. En l'absence des principaux formateurs (en visite de stage), le Directeur et l'équipe pédagogique restante prirent la décision de renvoyer deux des stagiaires, alors que les formateurs présents n'avaient que peu ou pas du tout de contacts avec les intéressés.

Il a été noté qu'au cours d'une réunion déclenchée par les stagiaires en opposition avec cette décision arbitraire, le Directeur s'est posé en seul juge, affirmant que cette dernière était irrévocable. Pourquoi uniquement le renvoi de deux stagiaires ? La responsabilité ne devrait-elle pas être assumée au niveau du groupe ? Cela ne va-t-il pas à l'encontre de notre formation, à savoir, être responsable ?

Au retour des stages du mois de Novembre, Le Directeur a fait part des problèmes vécus par le groupe précédent (à son tour en stage), ainsi que des modifications au niveau du règlement, précisant qu'elles avaient été décidées en collaboration avec ce groupe. Diverses suggestions ont été faites, mais refusées, étant donné la brièveté de notre présence au CEMJ (3 semaines). Il nous a donc demandé de "subir le règlement"

En fin de réunion, le Directeur a bien précisé que, déjà, 2 stagiaires de l'autre groupe avaient été renvoyés. D'autre part, une évaluation a été prévue pour la fin du mois, celle-ci reposant principalement sur la vie intérieure au CEMJ. Pour nous, stagiaires, naissait un climat d'insécurité et de peur totale, face à notre possibilité de renvoi, ne sachant pas sur quels critères se basait cette évaluation.

A l'occasion de Noël, une soirée a été organisée, le Directeur, conscient du climat qui régnait au niveau des stagiaires a tenu à nous rassurer, en précisant qu'il n'y avait aucun renvoi au sein du groupe.

Le Vendredi 22 Décembre, jour du départ en vacances, un groupe de stagiaires n'étant pas encore parti, apprend en même temps que quelques formateurs, le licenciement de Jean-Marie JANNIN, formateur en législation - audio-visuel - culture générale; licenciement dû à un manque de diplômes, manque d'ancienneté; décision prise par le Ministère 3 mois après l'engagement de Monsieur Jannin.

Après avoir évalué la situation, le groupe des stagiaires présents décide de convoquer par lettre les collègues de 1<sup>o</sup> année à une réunion qui aurait lieu le 4 Janvier, jour de la rentrée, et de communiquer à leur directeur de stage qu'ils ne pourraient être là à la date prévue. Le but de cette réunion était de poser la question : "que devient la formation à ce stade ? Que devons-nous attendre de celle-ci qui nous met dans un climat d'insécurité totale ? Nous voyons un formateur avec qui nous avons commencé un travail, avec qui nous avons élaboré des projets, un formateur parmi ceux qui nous apportent le plus, être renvoyé. Et, de plus, nous apprenons que certains autres formateurs, non moins appréciés, sont susceptibles de se retrouver dans la même situation.

Le Directeur nous a fait part de sa compréhension face à notre demande d'explication sur ce licenciement, ainsi que la réflexion sur le projet pédagogique, toutefois, en respectant certaines limites (retour en stage pour le groupe concerné et reprise des cours immédiate pour les autres). Un vote organisé a exprimé la volonté de la majorité des stagiaires de prolonger la réflexion dans le but de prendre une décision ferme. Nous avons discuté avec le Directeur qui a fait des concessions acceptées par l'ensemble des stagiaires et formateurs. Il nous a promis de cautionner l'absence sur les terrains de stage si nous les regagnions dans la journée. Mais, comme nous allions reprendre le rythme de travail et alors que nous décidions de rédiger une lettre aux Directeurs d'établissements pour justifier notre retard, le Directeur refusa soudain le cautionnement promis. Un Directeur peut-il se permettre d'être continuellement en désaccord avec sa parole ?

Tous ces événements ont déclenché notre mouvement de grève avec une partie des formateurs. Mais il est important de noter que l'objectif de cette grève est une recherche et une réflexion pédagogique. Cette recherche englobe certaines questions telles que :

- qu'est-ce que l'éducateur ?
  - quels sont ses besoins, quelles qualités lui demande-t-on ?
- ce qui nous amène à poser la question : qu'est-ce que la formation ?

Persuadés que cette lettre retiendra toute votre attention et vous en remerciant à l'avance,

Recevez, Monsieur le Ministre, l'expression de nos sentiments respectueux.



# Question

Un étudiant noir a-t-il le même droit à la parole qu'un étudiant blanc ?

## Reponse

NON!

## La Preuve

6 Africaines, grevistes (dont 2 majeures) sont séquestrées dans l'école toujours en lock-out.

Allez visiter le CEMJ, (si vous y réussissez...)

Dehors, les grevistes du CEMJ continuent la lutte, malgré leur expulsion par les flics.

REJOINDRE TRES VITE LA LUTTE DU CEMJ EN GREVE

comité de soutien  
Mme EYSSALET CCP 2937 23 Nantes  
(mentionner CEMJ)

Secrétariat permanent : GREVISTES CEMJ  
3 & 5, rue Amiral Duchaffault  
44000-NANTES Tél. 71.21.30

Qu'est-ce qu'un éducateur?

-N-

La profession d'éducateur ou moniteur éducateur est d'origine assez récente (année d'après-guerre). Au départ cette fonction était assurée par du personnel bénévole, souvent confessionnel, et n'ayant suivi aucune formation particulière.

Actuellement cette fonction est devenue profession salariée, du secteur public ou privé, qui requiert 2 ou 3 années de formation. Administrativement (c'est à dire aussi financièrement) une différence est faite entre "éducateur spécialisé" et "moniteur-éducateur". Il faut savoir à ce sujet que dans la pratique les exigences professionnelles sont pourtant les mêmes.

L'éducateur intervient auprès du secteur de "l'enfance inadaptée" c'est à dire dans des établissements spécialisés pour enfants ou adolescents placés soit par mesure sanitaire; soit par décision judiciaire, soit par les parents eux mêmes. Il s'agit d'enfants ou adolescents qui, d'une manière générale, soit pour des raisons familiales, scolaires, physiques ou judiciaires, ne peuvent être intégrés aux structures actuelles.

La demande de la société vis-à-vis de l'éducateur est que celui-ci puisse, par son intervention, faire que les enfants et adolescents se conforment aux normes et exigences de la société, et que, dans les cas dits "irrecupérables", ceux-ci soient de toute manière "isolés" et mis à l'écart du circuit de vie normal. En réponse à cette demande, le rôle de l'éducateur devrait être de représenter effectivement, les normes et les valeurs sociales et d'en être le garant? En d'autres termes, il s'agirait pour lui d'être un agent de "l'ordre" sans uniforme.

En fait cette conception de l'éducateur est contestée actuellement autant au niveau de la pratique professionnelle elle-même; à savoir: -d'une part que l'éducateur ne peut être à la fois représentant de l'ordre social et comprendre réellement les "inadaptés" qui y échappent et le remettent ainsi en question. -d'autre part l'éducateur ne peut s'attacher simplement aux symptômes des "inadaptations" mais qu'il doit analyser les causes, c'est à dire qu'il est renvoyé à un examen critique des structures sociales.

-enfin qu'il ne peut accepter de réintégrer purement et simplement des enfants et des adolescents à une société qui les a déjà rejetés.

Le

à

Etablissement

Les professionnels sous-signataires s'associent dans l'esprit et, dans la mesure de leurs moyens, par leur présence, au mouvement de grève des stagiaires Ière, 2ème année, cours d'emploi, moniteurs-éducateurs et formateurs du CEMJ dans les revendications suivantes :

- Application du projet pédagogique initial que la direction avait accepté et a refusé d'appliquer dans les faits.  
Ce projet pédagogique

- mettait en évidence la nécessité du lien entre formation et recherche
- postulait le caractère collégial de la gestion pédagogique de l'institution
- impliquait une réflexion permanente avec les stagiaires tant au niveau du contenu et des outils de formation qu'au niveau de l'organisation de la vie intérieure
- stipulait la nécessité du travail avec les professionnels et leur implication à cette formation
- il devait donc permettre à chaque stagiaire, non seulement une formation personnelle, professionnelle, intellectuelle, mais aussi l'analyse et la compréhension des structures institutionnelles en référence à la réalité professionnelle dans laquelle les jeunes diplômés auront à s'insérer.

- Et donc au préalable de réouverture du CEMJ fermé arbitrairement pour couper court à toute revendication.  
Tous les grévistes formateurs et stagiaires doivent être réintégrés sans conditions.

noms (lisibles), qualifications et fonctions exercées dans l'établissement suivis des signatures :

.....

.....

Les professionnels sont-ils responsables de la situation dans laquelle ils se trouvent ? Dans le cas contraire, qui est responsable ?

Il est évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

.....

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Il est également évident que les professionnels ont une responsabilité dans la situation dans laquelle ils se trouvent.

Grève C.E.M.J.: DERNIERES NOUVELLES

Ce matin, mardi 16, a eu lieu la troisième entrevue avec Mr Massart Inspecteur des affaires sociales. Celui-ci a apporté la confirmation officielle du Ministère de l'acceptation de nos préalables:

- Réintégration du formateur licencié
- Réexamen des stagiaires renvoyés
- Révision d'un dossier de sélection
- Assurance qu'aucune sanction ne serait prise pour cette grève

Face à notre refus du mode de fonctionnement directorial antérieur, Mr Massart a proposé la création d'une commission de surveillance dont le but serait de gérer le C.E.M.J..

L'assemblée générale des grévistes acceptant le principe de cette commission a décidé de poursuivre les négociations mercredi matin à 10 heures, en vue de définir la composition, le mode de fonctionnement, la compétence de cette commission.

Nous attendons la signature du protocole d'accord concrétisant ce nouveau mode de gestion du C.E.M.J. avant de réintégrer les locaux.

Par ailleurs nous rappelons que nous organisons un meeting inter-écoles qui aura lieu jeudi 18 janvier à 14 heures à la Faculté des lettres de Nantes sur invitation des étudiants de psychologie et de l'Unité d'Enseignement et de Recherche Sciences Humaines, meeting suivi d'une manifestation. D'ores et déjà nous sommes assurés de la présence de délégations de Poitiers, Tours, Orléans, Rouen, Angers, Rennes, Limoges...

Ce meeting se tiendra sur les bases suivantes:

- L'éducateur n'est plus un flic, ni un redresseur de mœurs

Ce meeting est ouvert à tous les travailleurs sociaux et à la population concernée par ces réalités.

Pour continuer leurs luttes les grévistes ont besoin du soutien de tous les travailleurs, ouvriers, paysans, étudiants, enseignants.

COMITE DE SOUTIEN

3 Rue Amiral- Duchaffaut

44 - Nantes.

Soutien financier: C.C.P. 2 9 3 7 - 2 3

NANTES

Madame Eyssallet

Grav. (L. 111) ...

General ...

- ...
- ...
- ...

face a ...

For ...

... ..

The ...

... ..

... ..

... ..

... ..

... ..